

Concours de recrutement des professeurs des écoles

Session 2018

Epreuves orales d'admission

Décret du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Déroulement de l'épreuve orale 1

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus (annexes comprises), portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, musique et sciences. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (enregistrées sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. Quelle que soit la question, les propos du candidat ne doivent jamais être en contradiction avec les valeurs de la République.

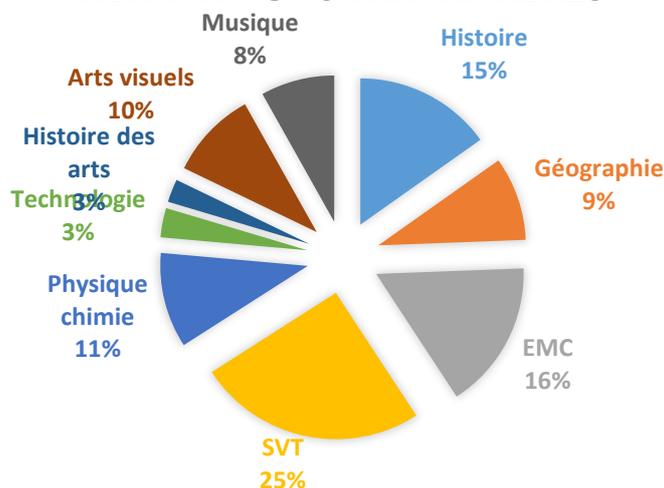
L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury. Durée totale de l'épreuve : une heure.

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

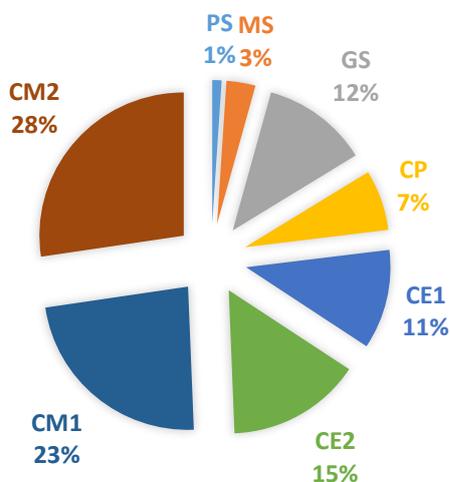
Durant neuf jours, 21 commissions constituées de deux examinateurs, un professeur de collège et un conseiller pédagogique de circonscription, ont interrogé les candidats : 801 pour le concours externe, 60 pour le 3^{ème} concours et 59 pour le concours privé. Le concours est public : 97 auditeurs libres ont assisté à l'interrogation des candidats (10 en arts visuels, 10 en éducation musicale, 47 en sciences, 30 en histoire-géographie-enseignement moral et civique, aucun en histoire des arts.)

Analyse des résultats

RÉPARTITIONS PAR MATIÈRES

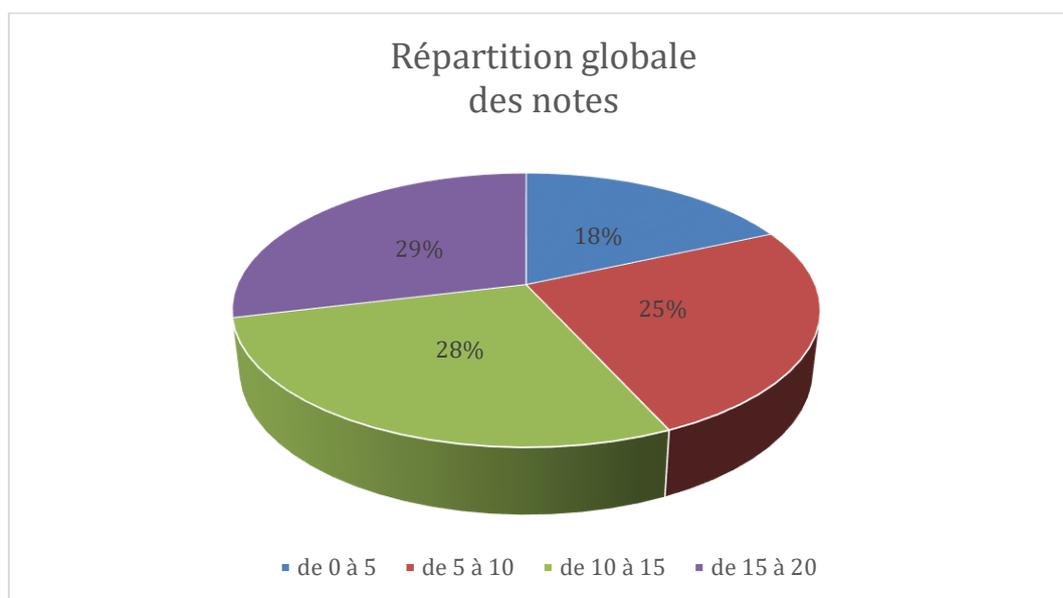


RÉPARTITIONS PAR NIVEAUX



Les moyennes selon les domaines choisis par les candidats sont les suivantes selon le type de concours :

Domaine	Concours externe	3 ^{ème} concours	Privé	Moyenne générale
Géographie	37	33,3	38	38
Histoire	30,7	35,5	32,5	31,2
EMC	38,5	23,5	30,5	37,2
Sciences	35,7	39,2	35,4	35,9
Histoire des arts	41	16	41	36,4
Arts visuels	37,6	41,4	30,4	37,3
Education musicale	40,1	32	43,2	40



Généralités concernant l'épreuve orale 1

Les jurys ont confirmé l'appréciation qu'ils avaient formulée en 2017 : les candidats préparent efficacement l'épreuve. Ainsi, la durée de l'exposé est respectée et le registre de langue correspond, chez la grande majorité des candidats, à celui attendu d'un enseignant. Par ailleurs, les candidats se sont positionnés en qualité de futurs fonctionnaires de l'État et ont su mettre en avant, au travers de leur prestation, les valeurs de la République. Il convient toutefois de noter qu'en histoire-géographie et sciences, le jury a regretté une maîtrise parfois insuffisante des connaissances attendues.

Quelques rappels sur l'épreuve :

- Les documents que le candidat enregistrera sur un CD devront être référencés et décrits dans le dossier. L'utilisation d'un instrument de musique n'est pas acceptée : le morceau interprété figurera sur le support numérique non réinscriptible fourni avec le dossier. Seule une prise électrique est mise à disposition des candidats dans la salle.
- Le dossier ne dépassera pas 10 pages, annexes comprises. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée. Le candidat utilisera l'exemplaire de son dossier que le jury lui remettra. Il convient de noter que l'utilisation d'un diaporama complétant le dossier avec des documents qui ne figurent pas sur la version papier ou constituant l'équivalent de notes pour le candidat ne sera pas acceptée.
- L'épreuve orale est publique : des auditeurs peuvent donc y assister. La répartition des auditeurs dans les commissions est aléatoire.

L'exposé :

- Un exposé récité par cœur ou la lecture du dossier lui-même ne permet pas d'apprécier l'aisance dans le discours indispensable à un professeur des écoles.
- L'exposé attendu ne sera pas une simple redite du contenu du dossier que les membres du jury ont lu avant la prestation orale. Le candidat doit apporter la preuve de l'authenticité de sa démarche ainsi que de l'appropriation des connaissances théoriques dans le thème choisi et dans les domaines pédagogique et didactique. Il est conseillé aux candidats qui ont effectué des stages dans les écoles d'exploiter cette expérience, tant dans leur exposé que pendant l'entretien.
- Les membres du jury sont attentifs à la construction de l'exposé, ainsi qu'à l'annonce et au respect du plan. La justification du thème choisi est toujours appréciée.
- Dans la partie scientifique, on attend du candidat une bibliographie de quatre ou cinq titres complétée éventuellement par une sitographie. La référence exclusive à des sites internet est insuffisante.
- La cohérence entre les présupposés théoriques et la mise en œuvre dans une séquence de classe doit apparaître clairement dans l'exposé.
- Le jury n'attend pas d'un candidat un exposé sur les différents types d'évaluation. En revanche une réflexion pragmatique de ce qui pourrait être mis en œuvre dans le champ de l'évaluation au sein de la séquence sera appréciée.

L'entretien :

- L'entretien est l'occasion pour les membres du jury de vérifier la maîtrise des connaissances spécifiques présentées dans l'exposé ou le dossier : le niveau exigible est celui de la fin de la classe de 3^{ème}. Le questionnement peut porter tant sur les connaissances relatives au thème abordé que sur d'autres niveaux d'enseignement de l'école primaire.
- Les membres du jury apprécient le bon sens, la conviction et la réactivité. Aucune exhaustivité dans les réponses n'est attendue.
- Les aptitudes de communication sont mesurées : maîtrise du vocabulaire spécifique, capacités à reformuler et à synthétiser. La qualité de l'écoute des questions, la spontanéité et la précision des réponses sont appréciées.
- Le jury valorise les candidats qui cherchent à justifier leur position et savent se référer aux stades de développement de l'enfant, à leurs connaissances des processus d'apprentissage et à leur savoir scientifique. Il attend également des candidats qu'ils fassent preuve de recul et d'esprit critique. Le jury a apprécié que certains candidats aient fait évoluer, lors de l'entretien, leur réflexion sur leurs représentations des pratiques pédagogiques et didactiques. La remise en question ne doit pas être considérée comme négative : on attend du candidat qu'il accepte la contradiction.

Constats du jury relatifs aux différents domaines

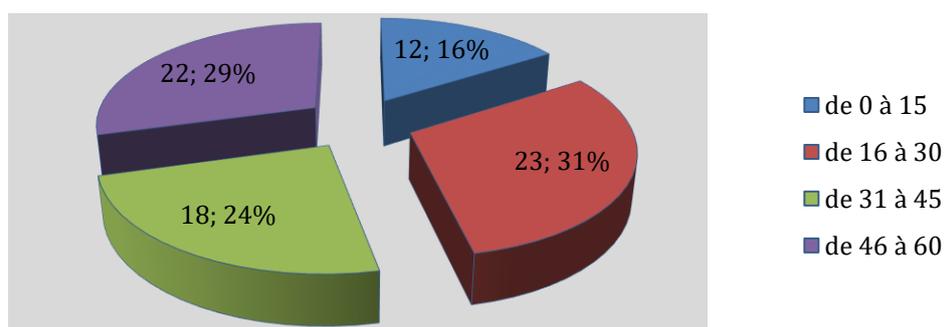
1. Arts visuels.

87 candidats ont choisi les arts visuels, soit environ 9% des candidats (pourcentage identique à 2017). Les dossiers ont concerné essentiellement le C2 et le C3, constat déjà relevé en 2017 : les jurys encouragent à nouveau les candidats à réinvestir le champ de la maternelle.

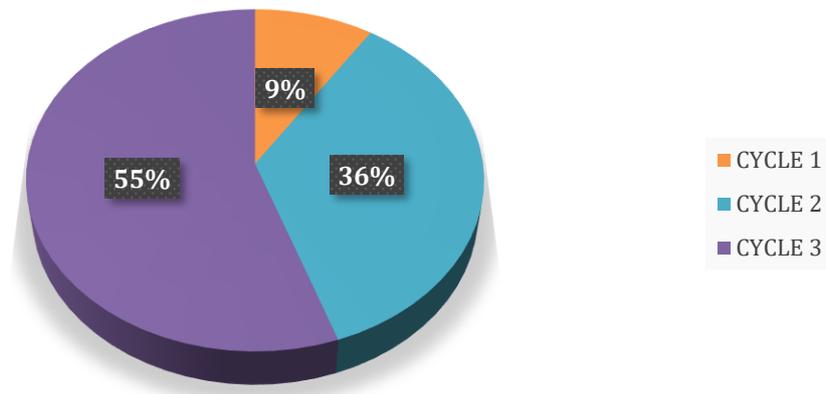
Les dossiers présentés concernaient des thèmes diversifiés comme le jury l'avait noté en 2017, avec une part croissante consacrée à l'architecture, à la photographie et au cinéma (ce dernier domaine étant désormais souvent traité). Les thèmes les plus fréquents relèvent encore des arts plastiques (la couleur, l'expression du mouvement, le portrait). Les jurys apprécient les présentations qui recourent également au numérique et permettent ainsi de mieux visualiser les éventuelles productions des élèves.

Les examinateurs constatent que la spécificité du domaine est bien prise en compte par les candidats, en particulier dans la première partie du dossier. Cependant, certains candidats font encore preuve d'une faible culture artistique ; d'autres méconnaissent les objectifs des programmes. La mise en œuvre didactique mérite également une plus grande attention : les candidats doivent savoir transposer les fondements scientifiques en savoirs didactiques. Ainsi, une description précise est attendue, la pratique de l'élève sera prioritaire et les supports utilisés devront correspondre à la réalité des classes. Il est à ce titre indispensable de s'appuyer sur les observations effectuées lors des stages.

Arts Visuels. Répartition des notes

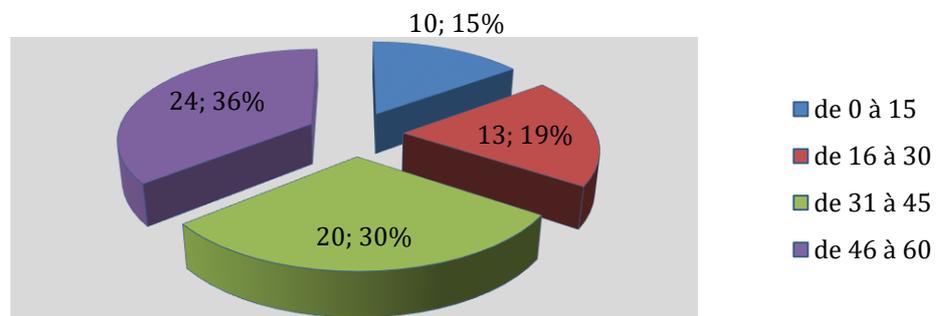


ARTS VISUELS

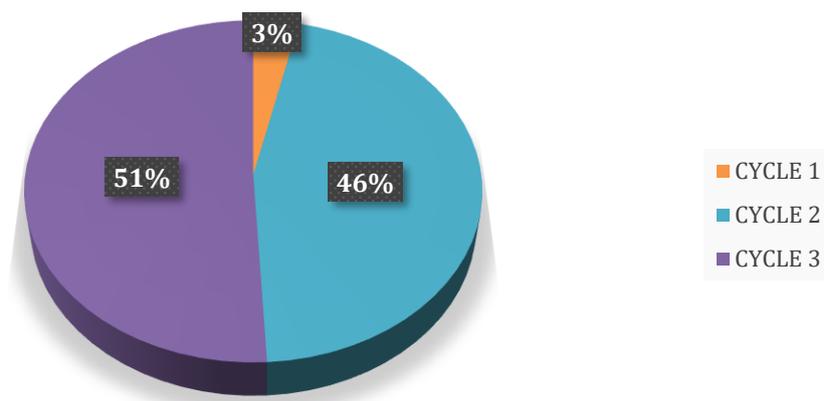


2. Education musicale

Musique Répartition des notes



MUSIQUE



74 candidats ont présenté l'épreuve de mise en situation professionnelle domaine « éducation musicale ». Quinze commissions de jury ont été mobilisées : quatorze pour le public et une pour le privé. Chacune était composée d'un binôme constitué d'un professeur d'éducation musicale en collège et d'un conseiller pédagogique du 1^{er} degré. La moyenne des notes obtenues montre que niveau global demeure élevé, constat déjà souligné lors des précédentes sessions.

Les éléments qui suivent, s'appuient sur le bilan remonté par les commissions. Ils exposent tout d'abord les qualités des meilleures prestations puis pointent les constats de celles qui sont les moins réussies. La dernière partie apporte des conseils aux futurs candidats pour bien se préparer à cette épreuve.

Constats du jury concernant les meilleures prestations

- Capacité à maîtriser la langue française de façon correcte à l'écrit comme à l'oral ;
- Capacité à s'exprimer avec clarté et à communiquer avec aisance lors des échanges ;
- Capacité à élaborer un dossier structuré, clair et soigné (équilibre et articulation entre les deux parties) conforme aux attendus de l'épreuve ;
- Capacité à savoir mener une réflexion didactique qui se fonde sur les objectifs de formation des programmes (compétences et connaissances associées) ;
- Capacité à élaborer une séquence d'éducation musicale qui :
 - articule des situations d'apprentissage autour d'un thème, d'un élément signifiant ou d'une problématique ;
 - présente une progressivité des apprentissages sur plusieurs séances ;
 - montre la contribution des compétences visées avec les domaines du socle commun de connaissances de compétences et de culture ;
 - se fonde sur un corpus d'œuvres musicales variées ;
 - s'appuie sur des activités musicales diversifiées dans le domaine de la perception comme de la production bien adaptées au niveau de classe choisi ;
 - apporte des pistes sur l'évaluation des apprentissages ;
- Capacité à étayer son propos lors de l'exposé par des exemples musicaux pertinents (extraits sonores et/ou visuels (à partir du CD joint au dossier), interprétation vocale et/ou rythmique de qualité).

Constats du jury concernant les prestations les moins réussies

- Des exposés récités par cœur et peu convaincants ;
- Un manque de réflexion pédagogique sur l'enseignement de l'éducation musicale ;
- Des objectifs de formation flous ou au contraire trop techniques ;
- Des connaissances et notions musicales abordées lors de l'exposé mais qui se révèlent non maîtrisées au moment de l'entretien ;
- Un manque de culture artistique musicale ;
- Un lexique musical peu développé ;
- Des connaissances musicales évoquées dans la première partie du dossier qui ne sont pas suffisamment approfondies et mises en corrélation avec la seconde partie ;
- Peu d'exemples musicaux (voire aucun) interprétés lors de l'exposé pour illustrer le propos et permettant d'attester d'aptitudes musicales ;
- Des difficultés à définir une progressivité des apprentissages et à se projeter d'un niveau de classe à un autre dans un cycle ;
- Un répertoire vocal choisi peu ambitieux ;
- Peu de connaissances sur les partenaires culturels et institutionnels de l'école.

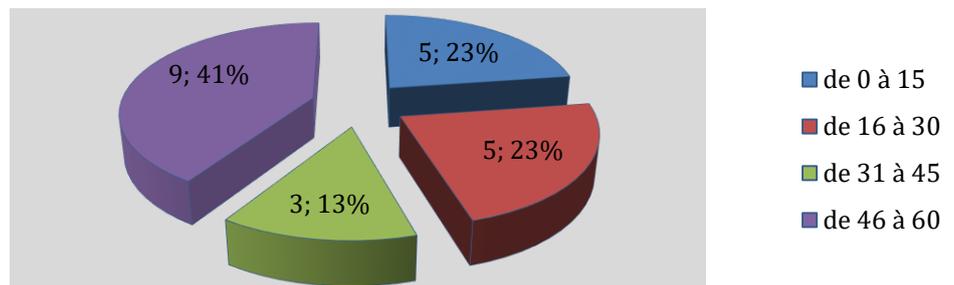
Conseils du jury à l'attention des futurs candidats

- Connaître parfaitement les textes de référence :
 - ⇒ Le programme d'enseignement de l'école maternelle au cycle 1 en particulier le domaine d'apprentissage 3 : *Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques* (3.1 Objectifs visés et éléments de progressivité et 3.1.2 Univers sonores) http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940
 - ⇒ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture http://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture_415456.pdf
 - ⇒ Les programmes d'éducation musicale aux cycles 2 et 3 (volets 2 et 3) et d'histoire des arts au cycle 3 ; http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400
- S'appuyer sur les ressources nationales d'accompagnement des programmes et le vademecum *La chorale à l'école, au collège et au lycée* pour nourrir sa réflexion didactique et pédagogique ;
<http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>
<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>
- Maîtriser le sujet présenté et être capable d'explicitier les références et notions musicales mentionnées dans le dossier ;
- Acquérir des techniques d'apprentissage dans le domaine de la production et de la perception ;
- Savoir employer un vocabulaire musical spécifique et être capable d'en donner une définition simple ;
- Proposer des situations d'exploitation adaptées à l'âge des élèves. Il est ainsi vivement conseillé d'échanger avec des professeurs des écoles, des conseillers pédagogiques et des professeurs d'éducation musicale notamment dans le cadre du cycle 3, d'effectuer des stages d'observation en classe et d'assister à des manifestations musicales scolaires ;
- Ne pas oublier que la voix et la mobilisation du corps tiennent un rôle central dans les pratiques musicales de la classe. De même, il est important de développer des activités où la créativité des élèves est sollicitée ;

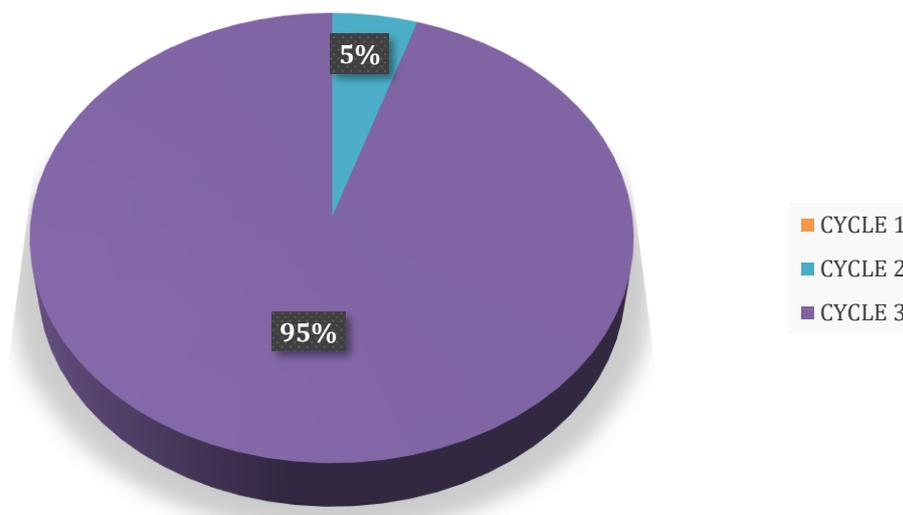
- Choisir des répertoires vocaux avec des tessitures adaptées à l'âge des élèves. Cela suppose d'avoir une bonne connaissance de la voix de l'enfant et de son évolution. Il en va de même pour les répertoires à écouter et la capacité de perception chez l'enfant. Les activités musicales proposées et les supports musicaux choisis doivent donc prendre en compte le développement de l'enfant ;
- Ne pas hésiter à donner des exemples musicaux pour argumenter et rendre vivant son exposé. L'utilisation d'un instrument de musique n'étant pas autorisée, il peut être opportun d'intégrer dans le CD transmis, un support numérique pour bénéficier de l'accompagnement instrumental d'une chanson ;
- Bien préparer en amont de l'épreuve, l'interprétation d'une production vocale (interprétation d'une comptine ou d'une chanson) en lien avec la séquence présentée ;
- Le corpus des œuvres de la séquence élaborée gagnera à s'appuyer sur une diversité d'univers musicaux.

3. Histoire des arts

Histoire des arts. Répartition des notes



HITOIRE DES ARTS



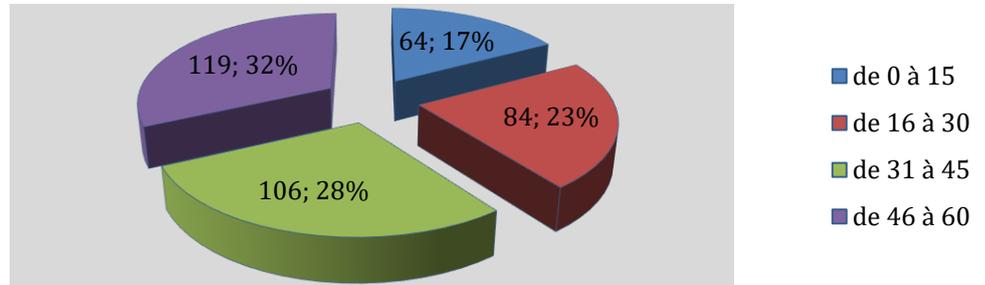
23 (en 2017 : 25) candidats ont choisi l'histoire des arts. Les jurys ont constaté une plus grande diversification des domaines traités par les candidats qui ont abordé également plusieurs périodes (le Moyen-Age, l'Antiquité, les temps modernes...). Les sujets trop larges, relevés en 2016, ont été évités par les candidats qui se sont efforcés de mettre en réseau les œuvres dans un souci de cohérence.

Toutefois certains d'entre eux s'en tiennent encore à une seule thématique ou une discipline sans envisager de perspective pluridisciplinaire. Si la spécificité de l'histoire des arts est apparue mieux maîtrisée –la moyenne générale en témoigne–, les examinateurs ont regretté qu'une partie des candidats en méconnaissent encore les enjeux : une réflexion sur les finalités de cet enseignement est attendue des candidats, de même qu'une connaissance fine des œuvres présentées.

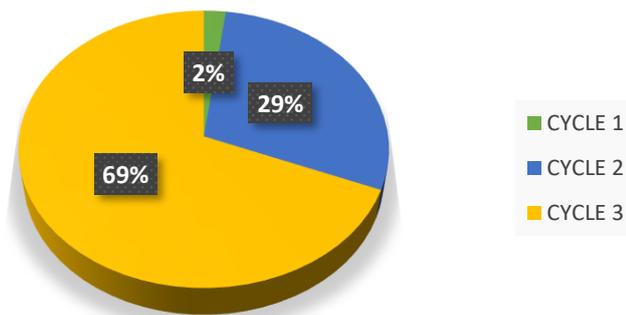
Par ailleurs, le jury rappelle que l'élève doit être placé dans une démarche active d'appropriation des compétences. L'interdisciplinarité doit aussi conduire l'enseignant à proposer à l'élève des situations propices à la création, en lien avec les arts visuels ou l'éducation musicale.

4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Histoire-Géographie. Répartition des notes



HISTOIRE GEOGRAPHIE EMC



151 candidats ont choisi l'histoire et 77 ont choisi la géographie (nombre en hausse).

L'augmentation de la qualité globale des dossiers se confirme. Elle s'explique par une meilleure compréhension des attendus de l'épreuve et une formation de bonne qualité. Malgré les conseils formulés les années précédentes, les dossiers proposés aux membres du jury se situent majoritairement dans le cycle 3. Le jury regrette l'absence de variété dans le choix des thématiques et des niveaux.

L'articulation entre les connaissances et leur mise en œuvre constitue une des clefs de la réussite du concours. Le jury a apprécié les projets pédagogiques appuyés sur un contenu scientifique solide et maîtrisé. Il rappelle qu'il ne peut y avoir de transposition didactique pertinente et de qualité sans la maîtrise des notions, connaissances liés à la thématique choisie. Par ailleurs, les jurys ont constaté que lors de la présentation orale de nombreux candidats ont privilégié la partie pédagogique au détriment de l'exposé scientifique. Le jury rappelle la nécessité de respecter l'équilibre entre savoirs et mise en œuvre pédagogique afin de donner toute sa cohérence au projet porté par le candidat.

Si une réflexion a bien été engagée dans le domaine de la prise en compte de la diversité des élèves, ce que le jury encourage vivement, elle reste cependant très théorique et parfois désincarnée. Les examinateurs ont valorisé les candidats proposant des dispositifs variés de différenciation et des pistes de mise en œuvre concrètes. La capacité à prendre du recul sur ces situations de différenciation afin d'en fournir une analyse critique et distanciée, a été largement appréciée.

Les séquences proposées intègrent, pour la majeure partie des candidats, des situations d'évaluation. Toutefois, l'évaluation reste considérée comme un outil de contrôle et de vérification des connaissances. En outre, les évaluations proposées, dans les dossiers, se situent majoritairement en fin de séquence. Le jury attend des candidats qu'ils engagent une véritable réflexion dans ce domaine afin que l'évaluation devienne, aussi, un outil d'apprentissage et de progrès au service des élèves.

Enseignement moral et civique

157 candidats ont présenté un dossier en enseignement moral et civique. Comme les années précédentes, les dossiers présentés ont, très souvent, porté sur des thématiques similaires. L'absence de variété est aussi à signaler dans ce domaine.

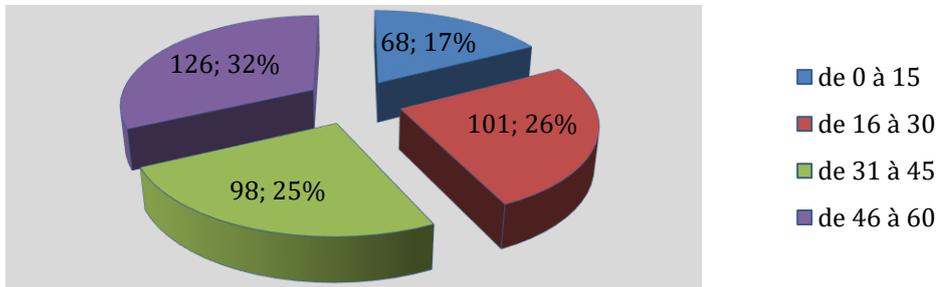
Le jury pointe la difficulté qu'ont eu les candidats, à délimiter et à expliciter les finalités de l'EMC. La notion de morale ne fait pas toujours l'objet d'une définition claire. Cette imprécision lexicale est parfois un obstacle à la bonne intelligibilité de cet enseignement et de ses finalités. Aussi, il paraît particulièrement indispensable de clarifier cette notion pour éviter des interprétations erronées. La vision moralisatrice a bien souvent servi de fil conducteur aux dossiers présentés.

Il semble par ailleurs important d'initier une véritable réflexion sur les démarches et situations d'apprentissage. L'EMC doit s'incarner dans des pratiques citoyennes concrètes afin de susciter la réflexion de chaque élève sur la citoyenneté et sur son implication personnelle. Le jury a porté une appréciation positive sur les candidats qui ont présenté des dispositifs pédagogiques basés sur une conception active et participative des élèves.

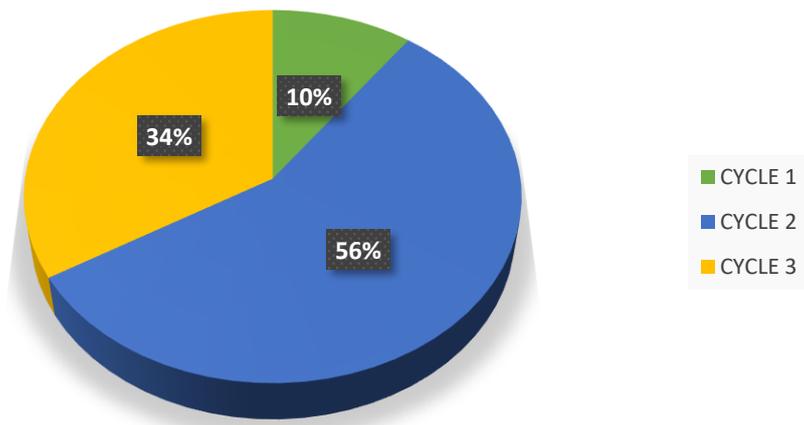
5. Sciences et technologie

351 candidats ont présenté un dossier en sciences et technologie.

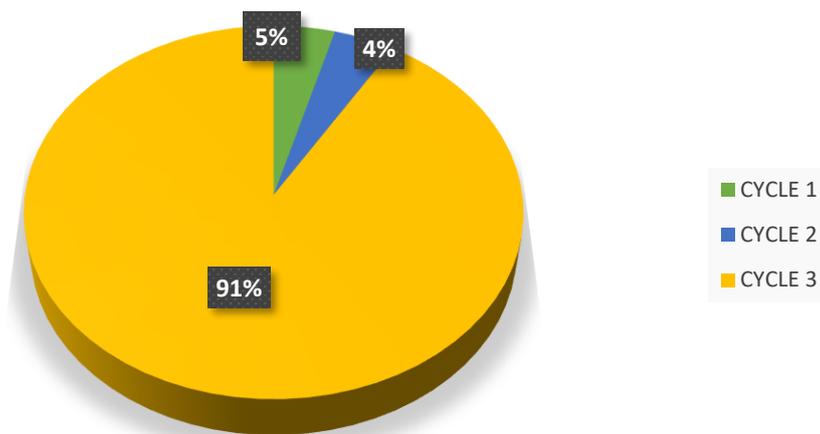
Sciences. Répartition des notes



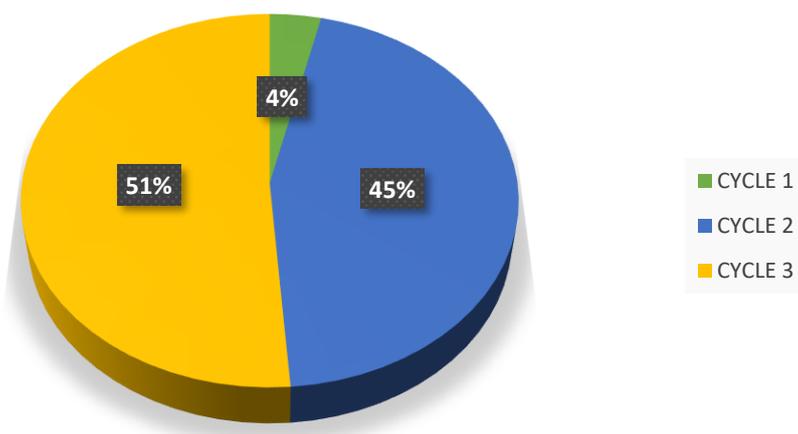
SVT



TECHNOLOGIE



PHYSIQUE CHIMIE



Rappel : l'enseignement des sciences et technologie mobilise trois disciplines au service de la résolution d'une même problématique ancrée dans l'environnement proche de l'élève. Le candidat peut choisir de présenter des séquences ou séances en sciences de la Vie et de la Terre, en physique-chimie ou en technologie mais il doit montrer comment il va amener l'élève à établir des liens entre ces trois disciplines pour construire une « première représentation globale, rationnelle et cohérente du monde dans lequel [il] vit ». Peu de candidats envisagent de dépasser les frontières de la discipline choisie et d'entrevoir les croisements et les prolongements possibles avec les autres disciplines : le jury regrette que l'interdisciplinarité demeure encore insuffisamment prise en compte par les candidats.

- Comme les années précédentes, le jury rappelle qu'il est indispensable de maîtriser les savoirs scientifiques attendus pour ce concours : le niveau de fin de collège est exigé et les jurys sanctionnent

des connaissances insuffisantes, d'autant que le candidat a choisi la discipline et le sujet du dossier : ainsi, des concepts sur l'énergie (conversion / transfert, forme / source) ont fréquemment été traités de manière maladroite ou confuse, et l'éducation à l'environnement durable a paru souvent incomprise. Il convient également de se garder de toute citation d'auteur dont le candidat méconnaît par ailleurs les travaux ou les théories.

- Des imprécisions lexicales sont encore relevées dans des domaines que les candidats ont choisi de traiter, ce manque de maîtrise du vocabulaire scientifique étant par ailleurs confirmé au moment de l'entretien. Le jury attend que le candidat puisse avoir un langage scientifique exempt de toute approximation et que tout terme employé dans le dossier puisse être explicité par le candidat. Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des programmes de 2015, et notamment des évolutions importantes qu'ils ont définies en sciences, pour en faire des savoirs à enseigner efficaces : les jurys sont particulièrement attentifs à l'articulation qui sera proposée entre les contenus scientifiques et la séance proposée. A ce titre, ils encouragent les candidats à exploiter les observations qu'ils ont pu effectuer pendant leur stage en école. Par ailleurs, une véritable logique de progressivité des apprentissages -et donc d'une acquisition de plus en plus grande des compétences au cours d'un cycle et d'un cycle à l'autre- doit être envisagée lors de la construction de la séquence.
- Le dossier est, pour la majeure partie des candidats, organisé autour d'une problématique. Cette dernière s'appuie souvent sur les représentations initiales des élèves. Toutefois elles sont insuffisamment prises en compte lors de la démarche d'investigation proposée à la classe : ainsi, après la phase de structuration, un retour sur ces conceptions est trop rarement envisagé. On rappelle aux candidats que pour passer d'une connaissance immédiate à une connaissance scientifique, il est important de considérer les obstacles épistémologiques.
- La démarche d'investigation est utilisée mais, encore mal maîtrisée, elle cantonne l'élève dans un statut d'exécutant qui ne lui permet pas d'être véritablement acteur de ses apprentissages : ainsi, les examinateurs remarquent la prédominance d'un schéma où l'élève répond seulement aux questions de l'enseignant. Le jury rappelle encore que la succession d'étapes qui constitue la démarche d'investigation n'est pas figée et peut être envisagée de manière souple : le bon sens du candidat s'exerçant sur les choix pédagogiques, la prise en compte de ses objectifs et l'articulation avec la mise en œuvre envisagée sont toujours appréciés.
- La prise en compte de la diversité des élèves continue à s'améliorer comme le jury l'avait remarqué en 2017 : cet effort pertinent sera poursuivi, certains jurys encourageant les candidats à tester leurs séances si l'autorisation leur en est donnée.
- Il convient de veiller à intégrer les procédures d'évaluation aux apprentissages. Par ailleurs, l'évaluation des compétences sera davantage prise en compte.